



**PRÉFET  
DU GERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture du Gers  
Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques  
Bureau de l'appui territorial**

## **DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

### **LES DEMANDES DE PAIEMENT : LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR**

- Les imprimés mis en place par la Préfecture sont disponibles sur le site :  
**<https://www.gers.gouv.fr/Vous-etes/Collectivite/Dotation-aux-collectivites-locales>** → Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) → Demande de versement de subvention
- Les demandes de paiements doivent se faire exclusivement par voie dématérialisée sur le site :  
**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prefecture-du-gers-versements-subventions>**
- Pour chaque demande de versement de subvention, même lors qu'il s'agit du même projet, il est demandé de "Créer un nouveau dossier".
- Le taux de subvention est appliqué au coût réel des travaux pour le versement de la subvention. Le montant de la subvention sera donc éventuellement réduit, au prorata des factures acquittées.

#### **AVANCE :**

- L'attestation de commencement d'exécution de l'opération, datée & signée par le maire ou le président du groupement de communes (« *DETR\_Commencement\_travaux* »).

#### **ACOMPTE :**

- Un état récapitulatif des dépenses. *Document « DETR\_Etat\_depenses »*.
- Les factures acquittées avec les numéros de mandats et les dates d'acquittement.

#### **SOLDE / TOTALITE :**

- Un état récapitulatif des dépenses (*Document « DETR\_Etat\_depenses »*).
- Les factures acquittées avec les numéros de mandats et les dates d'acquittement.
- L'attestation de fin de travaux (*Document « DETR\_Attestation\_fin\_travaux »*).
- Le plan de financement **définitif** (*Document « DETR\_PF\_Définitif »*).